

Après le 20 juin: vers un Acte 3 des Sans-Papiers!

- 23 juin 2020
 - Par [Marche des Solidarités](#)
 - Blog : [Le blog de Marche des Solidarités](#)
- Décisions prises à la réunion du lundi 22 juin de la Marche des Solidarités
- Les collectifs de Sans-papiers et la Marche des Solidarités se félicitent du succès de la journée du 20 juin avec des dizaines de milliers de manifestantEs à Paris mais aussi des manifestations et rassemblement réussis dans de nombreuses villes.
 - Après l'Acte 1 du 30 mai un cap a été franchi avec cet Acte 2: plus de villes, plus de Sans-Papiers et MigrantEs, plus de soutiens. A Marseille c'est une nouvelle coordination des Sans-Papiers qui a appelé à manifester avec de nombreuses organisations et notamment des collectifs de quartier. A Lyon plus d'un millier de manifestantEs ont défilé. A Montpellier la préfecture « n'autorisait » pas la manifestation : elle a eu lieu dans les rues de la ville. A Rennes la préfecture avait interdit la manifestation mais 600 manifestantEs se sont rassembléEs. Et la liste des villes est longue, Annecy, Lannion, St Nazaire, St Etienne, Clermont-Ferrand, Grenoble, Strasbourg, Metz, Angoulême, Cahors, Rouen, Caen, Nantes, Avignon, Valence...
 - La Marche des Solidarités appelle toutes les organisations et collectifs du mouvement social à faire front contre le nouveau dispositif mis en place sous prétexte d'urgence sanitaire et qui permet aux préfectures de décider qui peut ou ne peut pas manifester. Incapable d'interdire la manifestation à Paris, tout comme celle en hommage à Lamine Dieng, le préfet de Paris s'est permis de publier un communiqué la veille pour informer qu'il avait autorisé ces manifestations mais en avait interdit d'autres. A Toulouse la manifestation a été interdite comme à Rennes. A Lille les CRS ont chargé, avec des fascistes dont l'un a été photographié faisant un salut nazi, les manifestantEs réuniEs à l'appel du CSP59 et d'autres associations. On commence par priver les migrantEs de la liberté de circulation et on aboutit à priver toute la société du droit inaliénable à manifester.
 - Après l'Acte 2, le mouvement pour l'égalité des droits, contre le racisme et pour la régularisation de tous les Sans-Papiers doit franchir un nouveau cap. Il s'agit d'abord, sur la dynamique enclenchée, de favoriser l'organisation des Sans-Papiers et MigrantEs, dans chaque foyer, dans chaque commune, chaque département. De renforcer les liens avec les collectifs qui les soutiennent. Et de développer les liens au niveau national. Alors que le pouvoir voudrait les invisibiliser, les exploiter dans l'ombre, les enfermer et les expulser, les Sans-Papiers et MigrantEs s'organisent pour lutter. De la grève des livreurs sans-papiers de Frichti aux actions et manifestations locales, il faut « battre le fer tant qu'il est chaud ».
 - Sur la région parisienne ce travail est en cours et va se développer dans les prochaines semaines. La Marche des Solidarités appelle à participer aux manifestations du 27 juin contre l'annexion de la Palestine, aux manifestations du 11 juillet pour le droit au logement pour touTEs. Elle participera à la marche pour Adama, contre le racisme et les violences policières le 18 juillet. Elle appelle à construire la mobilisation pour la manifestation de commémoration de l'occupation de l'église St Bernard, référence de la lutte des Sans-Papiers le 22 août.

- Dès maintenant la Marche des Solidarités prend contact avec toutes les organisations de Sans-Papiers et MigrantEs, les collectifs et associations qui ont organisé les manifestations du 20 juin dans toutes les villes, les collectifs et associations de la campagne « Régularisation ! » pour discuter d'un Acte 3 cet automne, une « Marche pour l'égalité et la régularisation des Sans-Papiers » partant des quatre coins du pays pour converger vers l'Elysée.

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.